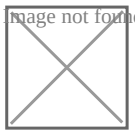

résiliation du bail (clause résolutoire et/ou congé pour reprise)

Par **Alan Arbraz**, le **08/06/2019** à **18:17**

Bonjour,

J'ai une audience début juin en tant que bailleur pour résiliation du bail de ma locataire. Malgré son passif (plainte pour usage de faux et abus de confiance sans quoi je n'aurais pas loué, refus de plan d'apurement, entretien d'un cheval - 300 € mini - pendant la période de non-paiement, défaut de présentation d'assurance), je pense que cette affaire va traîner en longueur.

Donner un congé pour reprise, en justifiant, peut-il permettre d'ajouter un plus à la procédure en raccourcissant le délai d'expulsion ou en contraignant ma locataire à quitter les lieux plus tôt.

Merci

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés